



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-27**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-27 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 relativement aux dispositions applicables au remplacement du revêtement d'une habitation, aux constructions accessoires et aux ventes de garage et à corriger les grilles des usages et des normes des zones H-106, H-110, M-126 et M-128* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 et qu'il est entré en vigueur le 28 janvier 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 30 janvier 2020.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier